

1201430401

DATE DEPOT :	2012-02-10
NUMERO DE DEPOT :	2012R014275
N° GESTION :	1995B16631
N° SIREN :	403201882
DENOMINATION :	AXA INVESTMENT MANAGERS PRIVATE EQUITY EUROPE
ADRESSE :	20 PCE VENDOME 75001 PARIS
DATE D'ACTE :	2012/01/09
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE MEMBRE(S) DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

9 SB 16631
EC du 9/1/12 : CV

AXA INVESTMENT MANAGERS PRIVATE EQUITY EUROPE

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 269 447 Euros
Siège social : 20 place Vendôme - 75001 PARIS, SIREN 403 201 882 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 9 JANVIER 2012

L'an deux mille douze, le 9 janvier à 10h30, les membres du Conseil de Surveillance de la société AXA INVESTMENT MANAGERS PRIVATE EQUITY EUROPE (la « **Société** ») se sont réunis au 20, place Vendôme 75001 PARIS sur convocation verbale de leur Président, et ce, conformément à l'article 15 des statuts de la Société et à l'article 1er du Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance de la Société,

GTC DE PARIS
I M R
10 FEV. 2012
14275 N° Dépôt

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

Monsieur Dominique CARREL-BILLIARD	Président du Conseil de Surveillance
Monsieur Kevin MOLLOY	Membre du Conseil de Surveillance

Assistent à la séance par téléphone :

Monsieur Jean-Pierre HELLEBUYCK	Vice-Président du Conseil de Surveillance
Monsieur Nicolas MOREAU	Membre du Conseil de Surveillance

Est absente et excusée :

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS Représentée par Monsieur Thibaud de VITRY	Membre du Conseil de Surveillance

Etait invité et assistait également à la séance :

Monsieur Christophe COQUEMA	Chief Operating Officer, AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS

La séance est ouverte par Monsieur Dominique CARREL-BILLIARD, Président, lequel constate que conformément à l'article 1er du Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance, la moitié au moins des membres du Conseil de Surveillance est présente (physiquement et par téléphone) et que par conséquent, le Conseil de Surveillance peut valablement délibérer.

.../...

I – PROPOSITION DE COOPTATION DE MONSIEUR CHRISTOPHE COQUEMA EN QUALITE DE NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR EMMANUEL VERCOUSTRE, DEMISSIONNAIRE

Le Président informe tout d'abord les membres du Conseil de Surveillance que Monsieur Emmanuel VERCOUSTRE a démissionné de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance le 25 novembre 2011 dernier.

Il leur indique que le nombre des membres restant en fonction étant supérieur au minimum légal, le Conseil de Surveillance a la faculté, conformément aux dispositions de l'article L. 225-78 du Code de Commerce et de l'article 12 des statuts de la Société, de procéder à une nomination à titre provisoire.

Il propose donc que Monsieur Christophe COQUEMA soit coopté par le Conseil de Surveillance, il présente Monsieur Christophe COQUEMA au Conseil de Surveillance, puis offre la parole à ses membres.

Après délibérations, le Conseil de Surveillance, conformément aux dispositions de l'article L. 225-78 du Code de Commerce et de l'article 12 des statuts, décide de coopter en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur Emmanuel VERCOUSTRE, démissionnaire :

Monsieur Christophe COQUEMA
né le 27 juin 1973 à Poitiers,
demeurant 22 bis, rue Jouffroy d'Abbans, 75017 Paris

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Conformément à la Loi et aux statuts de la Société, cette nomination faite à titre provisoire sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires.

Monsieur Christophe COQUEMA, présent, fait savoir qu'il accepte le mandat de membre du Conseil de Surveillance étant précisé qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la Loi, les règlements et les statuts pour l'exercice dudit mandat.

.../...

Procès-verbal certifié conforme,

A Paris, le 26 **janvier 2012**

